



## AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 01-2018, 02-2018, 03-2018 et 04-2018

### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 17 janvier 2018, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Règlement no 01-2018 : *Règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2018*
- Règlement no 02-2018 : *Pour autoriser l'emprunt d'une somme de 1 193 000 \$ pour la réfection de l'hôtel de ville*
- Règlement no 03-2018 : *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre*
- Règlement no 04-2018 : *Règlement concernant les modalités de publication des avis publics*

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 6, 4<sup>e</sup> Avenue Est, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE  
CE 24 JANVIER 2018

Isabelle D'Amours  
Directrice générale et greffière